

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 51
Membres absents : 27
Procurations : 14

Séance du 14 juin 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 20/06/2023
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

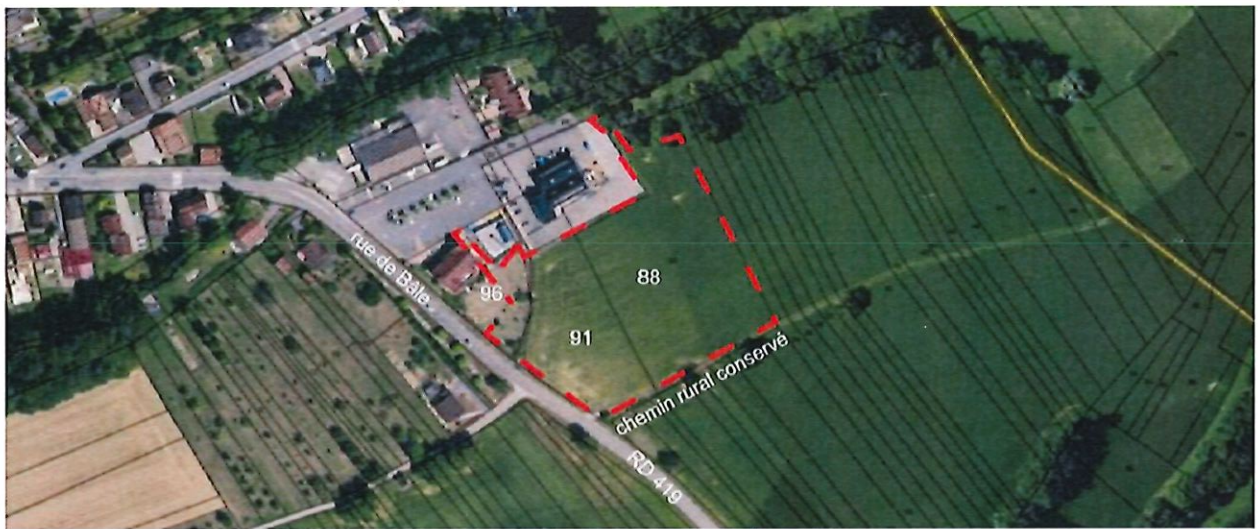
Mme SCHMIDIGER Pascale

12^{ème} QUESTION

Lotissement d'activités de Ranspach-le-Bas – Convention de portage avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) (DELIBERATION n°2023-094)

Dès 2021, Saint-Louis Agglomération a consenti à lancer une nouvelle zone d'activités intercommunale d'environ 1,4 ha sur la commune de Ranspach-le-Bas, en bordure de la RD419, au vu des demandes de foncier collectées par la commune et afin de pouvoir équilibrer la répartition spatiale des développements économiques en faveur de la frange plus rurale du territoire. Cette zone accueillera des activités artisanales et de services.

Le projet est donc envisagé sur le parcellaire suivant :



Vue aérienne avec localisation de la zone projet

La commune est propriétaire d'une majorité des terrains d'assiette. Le portage foncier sera confié à l'EPFA dans l'attente du lancement du lotissement d'activités prévu sur ce secteur, dans les conditions figurant dans la convention annexée à la présente délibération.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,

VU le règlement intérieur du 15 mars 2023 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et des modalités financières,

VU les statuts du 31 décembre 2020 de l'EPF d'Alsace,

VU le courrier de sollicitation adressé par Saint-Louis Agglomération à l'EPF d'Alsace le 24 février 2023 sollicitant le portage des biens situés à Ranspach-le-Bas rue de Bâle et Zwischen den Baechen, figurant au cadastre sous-section 15 numéros 88, 91, 99, 103 et 104 d'une superficie totale de 1 ha 42 a 38 ca consistant en un terrain cultivé, en vue d'y réaliser un projet de zone d'activités à vocation économique,

VU le projet de création d'une zone d'activités à vocation économique dans le prolongement du secteur d'activités de la commune, tel que défini dans l'OAP du secteur AUe du Plan Local de l'Urbanisme approuvé le 5 juillet 2022,

VU l'avis des domaines rendu le 25 août 2022, sous numéro 2022-68263-58812,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- de demander à l'EPF d'Alsace d'acquérir et de porter les biens situés à Ranspach-le-Bas rue de Bâle et Zwischen den Baechen, figurant au cadastre sous-section 15 numéros 88, 91, 99, 103 et 104 d'une superficie totale de 1 ha 42 a 38 ca consistant en un terrain cultivé, en vue d'y réaliser un projet de zone d'activités ;
- d'approuver les dispositions du projet de convention de portage foncier annexé à la présente délibération et d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve ces propositions. à 64 voix pour et 1 abstention

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 juin 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

